

BAFA

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

++ FORMATION SUR L'ACCUEIL INCLUSIF ++



14
JOURS

de formation

14
JOURS

en situation
professionnelle



LIEU : AVEYRON



Dés

16 ans

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

- transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

LES MISSIONS DES ANIMATEUR.ICES

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

- transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

CONTENU DE FORMATION

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- une session de formation générale, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- un stage pratique, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum).

Attention : le stage pratique doit obligatoirement se dérouler en France ;

- une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Le recteur de région académique de votre lieu de résidence peut toutefois vous accorder une prorogation de 12 mois maximum sur demande motivée de votre part effectuée dans votre espace personnel internet.

La session doit être recevable et le stage pratique valide pour être pris en compte dans le parcours de formation.

FORMATION GENERALE

D'une durée d'au moins 8 jours, cette session se déroule en continu.

La validation de cette première session vous permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de votre session de formation générale et le premier jour de votre stage pratique, sauf dérogation accordée, sur demande motivée effectuée dans votre espace personnel internet.

LE STAGE PRATIQUE

D'une durée d'au moins 14 jours effectifs, il se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré. Il ne peut pas se dérouler à l'étranger.

La durée du stage* peut être fractionnée sur deux parties maximum, à condition de comprendre un minimum de 4 jours.

Important :

*Le stage pratique effectué sur un accueil de loisirs périscolaire ne peut être pris en compte dans votre cursus que dans la limite de 6 jours. Si il est fait en demi-journée, elle sera pris en compte que si elle comprend au minimum 3 heures (pas nécessairement consécutives dans ce cas).

FORMATION APPROFONDISSEMENT

Une session d'approfondissement, d'une durée d'au moins 6 jours, qui vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur et qui se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus sur une période n'excédant pas 1 mois (sauf dérogation).

EVALUATION

Dans une démarche d'auto-évaluation, vous devez établir un bilan à l'issue de chaque étape, pour préparer efficacement la suivante.

De même, à l'issue de chaque étape une appréciation sur votre aptitude à encadrer des mineurs est portée par le formateur (session) ou le directeur de l'accueil (stage). Pour accéder à l'étape suivante, votre session de formation ou votre stage pratique doit avoir été validé favorablement.

COMMENT OBTENIR LE BAFA ?

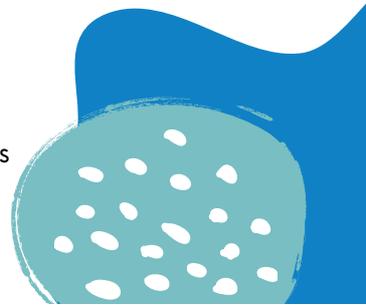
1-Si toutes les étapes de votre formation recevables/valables sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury.

2-Si une étape recevable/valable n'est pas « favorable » vous pouvez la refaire. A l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

3-Si une ou plusieurs des étapes n'est pas « favorable » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

Au vu de la proposition du jury, le directeur départemental peut vous déclarer reçu(e), ajourné(e) ou refusé(e).

- Si vous êtes déclaré(e) reçu(e), le directeur départemental vous délivrera le BAFA.
- En cas d'ajournement vous disposez d'un délai de douze mois pour recommencer les sessions de formation ou le stage pratique jugés insuffisants.
- En cas de refus vous perdez le bénéfice de l'ensemble de votre formation.



COMMENT OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE POUR LE BAFA ?

Afin de faciliter l'accès aux formations préparant au BAFA, certains organismes attribuent sous condition ou non des aides financières (caisse d'allocations familiales, MSA, conseil régional, comité d'entreprise, Pôle emploi ...).

Nous vous invitons aussi à vous rapprocher des centres de loisirs de votre communes ou votre communauté de communes car certaines institutions sont prêtes à financer le BAFA en contre-partie que le stagiaires travaillent dans leurs structures.

ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU PRESENTANT DES BESOINS SPECIFIQUES

La présence du Pôle Ressources d'Accueil Inclusif au sein de l'établissement et d'un référent Handicap faisant partie de l'organisme de formation, Familles Rurales.

La Fédération de l'Aveyron a la capacité d'adapter le rythme, les méthodes d'apprentissage et la diffusion des contenus aux personnes en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. Un état des lieux des besoins d'adaptation sera réalisé en amont de la formation entre le stagiaire, le référent handicap et le coordonnateur de la formation.



POURSUITE DE PARCOURS

Possibilité de poursuivre vers un BPJEPS ou BAFD (fonction de direction).



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
INSCRIVEZ VOUS À L'UNE DE NOS
RÉUNIONS D'INFORMATION, CHAQUE
1ER MERCREDI DU MOIS !

INFORMATIONS/CONTACTS

-  Stéphanie BRU / Audrey GAZZONI
Service Formation
-  formation.aveyron@famillesrurales.org
-  05 65 75 54 00
-  <https://aveyron.famillesrurales.org/>